



Centre d'Etudes et de Recherche sur la Vigne et le Vin



Vignobles et géohistoire

Jean-Claude Hinnewinkel, professeur émérite de Géographie, Université Bordeaux-Montaigne, CERVIN et ISVV, in Sud-Ouest européen, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, n°23, 2007, p.5-16

L'étude géographique des grands vignobles du monde pose au chercheur deux grandes séries d'interrogations :

- celle de la permanence dans la longue durée ; pourquoi un vignoble comme Bordeaux a pu durer par delà les crises et demeurer l'une des principale références mondiales, et ce depuis près d'un millénaire ?

- celle du fonctionnement du système ; pourquoi, dans ce vignoble qui donne l'image de la « perfection » viticole, la crise actuelle pas anticipée ?

Pour apporter un élément de réponse est abordée ici la question de la prise en compte du temps et surtout des multiples temporalités dans le parcours et la gestion de ces objets géographiques complexes que sont tous les grands vignobles, soit des vignobles étendus et de forte notoriété.

Pour fixer le cadre temporel nécessaire à cette réflexion, commençons par un rappel historique sur l'étude de cas qui la porte, le vignoble de Bordeaux.

Introduction - Histoire du vignoble bordelais

Aujourd'hui l'aire bordelais correspond au département de la Gironde, à l'exception de sa partie sud occidentale et occidentale couverte par les sables landais et la pinède. Il s'étend sur environ 120 000 hectares, ce qui en fait le plus vaste vignoble producteur de vins de qualité du Monde. La vigne y occupe à peu près tous les types de sols disponibles, en dehors des fonds de vallée.

Ce vignoble est l'héritier d'un vignoble gallo-romain dont l'extension géographique est assez mal connue et dont il n'est pas aisé de dessiner les contours, même en se référant aux découvertes archéologiques récentes¹. Le déclin de l'Empire romain et la désorganisation de l'économie antique, en réduisant les échanges, entraînèrent une contraction considérable de l'économie viticole et c'est une véritable renaissance qui eût lieu au Moyen âge.

Lors de celle-ci le vignoble de Bordeaux, d'extension beaucoup plus réduite que l'actuel, correspondait à un vignoble suburbain aux pieds des remparts sur les terrasses graveleuses et formait un anneau viticole de quatre à cinq kilomètres autour de la ville.

Au delà régnait la polyculture et la vigne retrouvait une certaine importance autour des bourgs riverains de la Garonne, de la Dordogne et de la Gironde, là où les ports permettaient une commercialisation aisée. Dans l'intérieur, par suite de la distance et des difficultés de

¹ Frédéric Berthault, *Aux origines du vignoble bordelais, il y a 2000 ans le vin à Bordeaux*, Bordeaux, Editions Féret, 2000, 125 p.

transport, l'implantation de la vigne autour des villages était destinée à la consommation locale².

Bordeaux doit en partie sa fortune au remariage d'Alienor d'Aquitaine en 1152 avec le roi d'Angleterre et à la progression de l'emprise royale capétienne sur l'ouest français. Celle-ci conféra peu à peu à Bordeaux le statut de principal fournisseur du marché anglais. Il y a là un heureux concours de circonstances³ qui assura rapidement aux vins de Bordeaux une position dominante et la seule production de la périphérie de la ville ne suffit plus. Cette dynamique commerciale favorable se traduisit par une amplification des apports du haut pays⁴ et par un développement du vignoble là où des terres étaient disponibles, sans remettre en cause les ressources nécessaires au bon fonctionnement des sociétés rurales locales. Le Bordelais et toute l'Aquitaine étaient en quelques décennies devenus le cellier de l'Angleterre.

Ainsi un vaste vignoble enserra bientôt les rives de la Garonne et de la Dordogne, avec des renflements plus ou moins importants autour des petites villes portuaires (carte1). Elle est, à ce stade de développement, le résultat de l'expansion de l'emprise foncière urbaine (facteurs socio-économiques) sur des campagnes de plus en plus éloignées dans la mesure où elles sont accessibles par voie d'eau (avantages comparatifs géographiques). Pour une large part, cette expansion est le résultat de la valorisation de plus en plus forte d'une rente commerciale initiée et renforcée par des raisons politiques et économiques. Cette rente concrétisée par les Privilèges de Bordeaux, qui permit de se prémunir de la concurrence et de vendre le vin dans les meilleures conditions⁵.

Ce système complexe était encore loin de la notion d'appellation d'origine. Il s'agissait simplement de protéger la production d'un groupe social, les Bourgeois de Bordeaux, production issue de la Sénéchaussée privilégiée⁶. Une fois franchis les obstacles, les vins du haut pays portaient eux aussi sous le nom du port d'embarquement dans les cargaisons des négociants. La protection de la rente s'était limitée à des avantages commerciaux mais les producteurs n'avaient pas obtenu l'exclusivité du nom.

Le système des Privilèges de Bordeaux assura aux propriétaires de la sénéchaussée de Bordeaux, une véritable rente territoriale que fit d'un coup disparaître la Révolution. Le vignoble bordelais se trouva alors livré à la concurrence des autres vignobles aquitains et même au-delà. Les conflits entre négociants et producteurs débouchèrent fin 19^{ème}-début du 20^{ème} siècle sur l'affirmation d'une véritable opposition de conception de la dénomination vin de Bordeaux.

Ces conflits furent exacerbés lors de la période 1893-1914 par une crise de surproduction consécutive au phylloxera⁷. Pour y mettre fin, le législateur, à la demande des organisations professionnelles, mit en place une série de lois⁸ visant à réduire les fraudes et les falsifications jugées responsables des difficultés (loi du 1^{er} août 1905). Pour répondre aux exigences de cette législation, les aires d'appellation d'origine furent progressivement délimitées sous la tutelle administrative, en Aquitaine comme partout ailleurs en France. Mais dans la région,

² Frédéric Boutouille, *La vigne et le négoce du vin Bordelais et Bazadais (fin XI^e-début XIII^e siècle)*, Annales du Midi, Tome 112, n° 231, 2000, p.275-298

³ Jean-Claude Hinnewinkel, *Les terroirs viticoles, Origines et Devenirs*, Bordeaux, Féret, 2004, p.22

⁴ haut pays = ensemble des pays viticoles riverains de la Garonne, de la Dordogne et de leurs affluents, en amont des limites du diocèse de Bordeaux

⁵ Jean-Claude Hinnewinkel, idem, p27 et 30

⁶ Gérard Aubin, *Lettres de bourgeoisie et bourgeois de Bordeaux sous l'ancien régime*, DESS d'Histoire du droit, Université de Bordeaux, 1969

⁷ Philippe Roudié, *Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980)*, Ed. CNRS, 1988, p. 199 et suivantes

⁸ Philippe Roudié, *Historique des Appellations d'Origine*, Genèse de la qualité des vins, Avenir Œnologie, Institut Européen, Fiésole 1991 Roudié Philippe, *Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980)*, Ed. CNRS, 1988, p. 199 et suivantes

suite à une longue histoire commune, les différents vignobles se retrouvèrent dans une situation des plus conflictuelles.

La similarité des vins du Nord de l'Aquitaine en raison de l'ancienneté des liens et de la forte parenté des données naturelles, fut longtemps si forte que l'idée d'une appellation transcendant les limites départementales actuelles du vignoble bordelais fut envisagée lors de la mise en application de la loi de 1905⁹. Mais l'action des viticulteurs de la Gironde relayée par les politiques locaux déboucha sur une contraction spatiale du vignoble de Bordeaux en réduisant l'aire d'approvisionnement en bordeaux au seul département.

Cette délimitation instituait une appellation d'origine mais ne constituait que la première phase d'un véritable contrôle territorial. Il fallut ensuite attendre un quart de siècle pour voir promulgués les décrets de 1936 qui définissaient avec précision les conditions de production, bien peu respectées dans un premier temps. C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale, à partir de 1952 et l'instauration de la dégustation d'agrèage, que la législation rendit obligatoire en 1973, qu'un contrôle réel fut (en principe) exercé. C'est alors seulement que l'on put parler véritablement d'AOC (et non plus seulement d'AO) et donc de protection réelle et totale d'une rente territoriale.

A l'issue de ce survol de l'histoire du vignoble bordelais, quels éléments de réponse est-il possible d'apporter aux interrogations initiales, celle de la longévité comme celle du fonctionnement « durable » ?

1- La permanence bordelaise

Les circonstances et les logiques de la naissance de ce vignoble, puis son évolution spatiale jusqu'à sa concrétisation législative lors de la mise en place du système des AOC dans l'entre-deux-guerres en France relatées en introduction traduisent la construction progressive d'une rente territoriale qui fut, pour partie, figée par la loi en 1936.

Aux origines de la rente médiévale

Au Moyen âge il faut alors entendre par bordeaux tous les vins qui partent du port de la ville vers le marché anglais principalement. La maîtrise de celui-ci opposait alors les acteurs de la filière bordelaise, c'est à dire les propriétaires des vignobles périurbains, soit les bourgeois de Bordeaux, à leurs homologues du haut pays et notamment à ceux de Cahors et de La Réole. Indiscutablement ces deux aires géo-sociales étaient les deux unités d'action d'un système où les jeux des acteurs peuvent être assez clairement identifiés à travers les conflits qui traduisaient, dès le début du 13^{ème} siècle, la volonté des bourgeois bordelais de défavoriser les négociants du haut pays¹⁰. Ainsi peu à peu, de conflit en conflit, avec l'arbitrage royal anglais et le repli de son implantation en Aquitaine, fut établi le « privilège des vins de Bordeaux », clé de voûte d'un système bordeaux.

Le maintien de la rente à l'époque moderne

Le système bordeaux repose alors sur les privilèges mais aussi sur l'ouverture du marché à l'ensemble des pays du nord de l'Europe. Au 18^{ème} siècle, les deux unités d'action majeures du système Bordeaux sont toujours la production et le négoce (doc1 et carte 2)

Les producteurs de vin dans la ville de Bordeaux formaient alors une catégorie minoritaire, celle des bourgeois bordelais, soit environ 2000 propriétaires (en 1763) pour une population totale de la ville estimée à 73 000 personnes.¹¹. Ces bourgeois bordelais étaient alors les

⁹ Philippe Roudié, *Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980)*, Ed. CNRS, 1988, p. 199 et suivantes

¹⁰ Frédéric Boutouille, idem p.296

¹¹ Gérard Aubin, idem, p. 157

maîtres de la ville : c'est toujours parmi eux que se recrutent les jurats¹². Il était donc tout naturel que la politique menée par la Jurade fut orientée par les intérêts, notamment viticoles, de la bourgeoisie¹³, c'est à dire la protection de leur rente territoriale¹⁴.

Partenaire incontournable des producteurs, le négoce des Chartrons, souvent d'origine étrangère était pour une bonne part responsable du maintien et même de l'élargissement de la rente après la fin de la période anglaise. C'est lui qui mit en place l'extraordinaire réseau commercial vers les pays du nord de l'Europe et qui fit par la suite la fortune du port de Bordeaux¹⁵. Le plus souvent par l'intermédiaire des courtiers, il drainait les « vins de ville » mais aussi les « vins de haut ». Pour satisfaire les clientèles étrangères, les chais des Chartrons étaient le lieu de coupages multiples et variés, ce que bien entendu déploraient les propriétaires. La représentation des intérêts de cette bourgeoisie marchande était assurée par la Chambre de Commerce. L'unité d'action négoce ne constituait pas un groupe homogène mais pour tous, le libre échange était devenu une nécessité et impliquait la fin de tous les monopoles¹⁶.

Dans le système d'action Bordeaux, les privilèges des vins ne constituaient pas les seules règles organisationnelles et les classements étaient incontestablement l'une des plus importantes de celles-ci. Peu à peu fut ainsi mis en place un système de référence pyramidal à partir duquel était fixé le prix de l'année pour tous les vins de la Gironde, chaque propriétaire pouvant obtenir un prix plus ou moins élevé en fonction de l'état de sa propriété. Cette rapide analyse du système d'action bordelais met en exergue le caractère fondateur du contrôle territorial. C'est par lui et pour lui, autour des privilèges des vins de Bordeaux, que le système s'est constitué. Il s'est ensuite peu à peu structuré, organisé avec ses unités d'action, ses règles et ses caractéristiques. Les conflits sociaux qu'il engendra prirent rapidement une connotation organisationnelle.

Les tentatives de contrôler la totalité du processus par des membres de l'une des unités d'action ne cachaient pas que tout l'équilibre, la survie du système reposait sur deux éléments de régulation : la négociation entre les partenaires traduite sous la forme de classements, et l'appel à une instance extérieure, le pouvoir politique, pour la gestion des conflits. La permanence du système reposait, hier comme aujourd'hui sur la bonne maîtrise de l'environnement du système bordelais (fig1)

Le vin était alors pour le port de Bordeaux un produit quasi exclusif assorti de privilèges importants qui favorisèrent un fort développement du vignoble dans toute la juridiction. Par sa situation, le port était le passage obligé pour les vins du haut pays, permettant aux Bordelais d'en contrôler la commercialisation et ainsi de s'assurer une solide rente territoriale.

Au-delà de ce contexte géoéconomique, une bonne connaissance de l'environnement du système vitivinicole bordelais impose de présenter également les autres acteurs partenaires dans la gouvernance du vignoble d'alors. Le partenaire le plus important était certainement le pouvoir monarchique dont la caractéristique majeure était sa volonté centralisatrice. Son intervention s'était nettement accentuée au cours du 18^{ème} siècle où sous l'influence des Physiocrates, la monarchie et tout particulièrement Turgot s'attaquèrent alors aux privilèges de Bordeaux. Devenu l'allié objectif du négoce, le pouvoir monarchique était donc l'adversaire de la production « bordelais », tout comme l'étaient les vignobles concurrents qui

¹² Laurent Coste, *Une oligarchie à la tête de Bordeaux : intérêts politiques et économiques des jurats bourgeois sous le règne de Louis XIV*, Bordeaux et l'Aquitaine, Bordeaux, FHSO, 1998, p.155

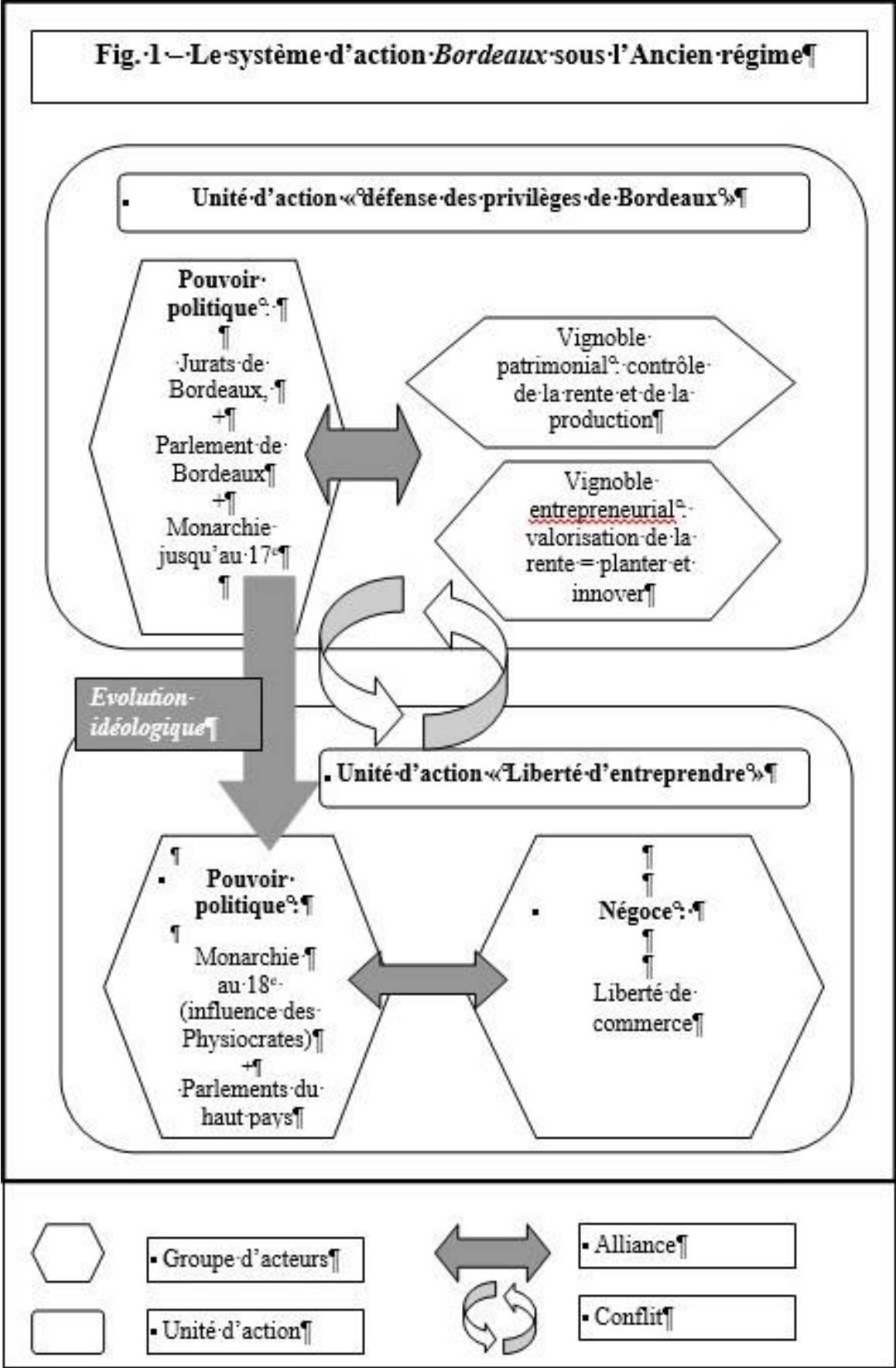
¹³ Gérard Aubin, *idem*, p. 177

¹⁴ Jean-Claude Hinnewinkel, *idem*, p.27

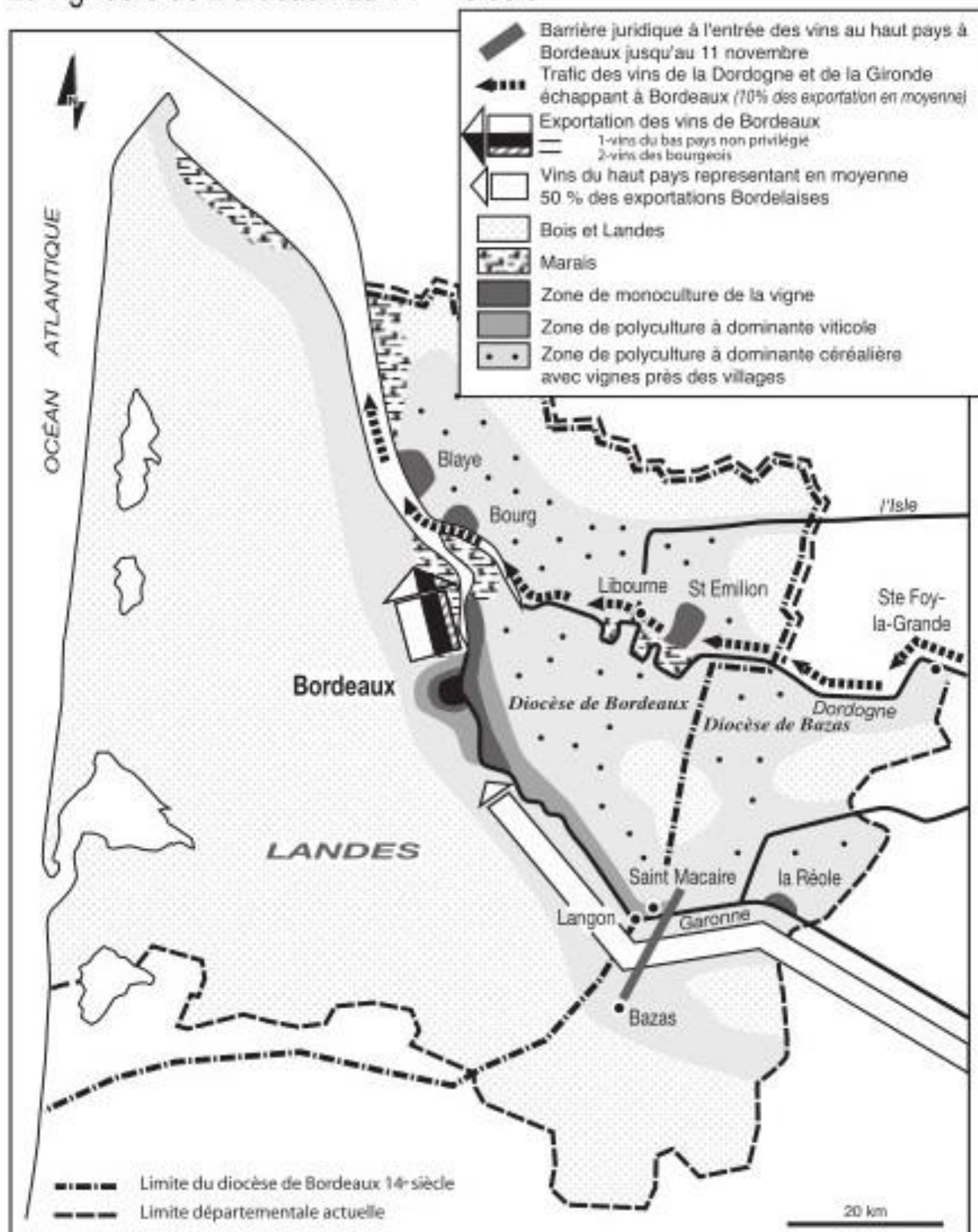
¹⁵ François Crouzet, *La croissance économique in Bordeaux au XVIII^{ème} siècle*, p.208 et Christian Huetz de Lemps, *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Paris, Mouton, 1975, chap.2, p. 101

¹⁶ Jean-Claude Hinnewinkel, *idem*, p. 71-80

constituaient un groupe d'acteurs de plus en plus dangereux sur le marché toujours plus ouvert des vins à destination des pays du nord de l'Europe .



Le vignoble de Bordeaux au 14^{ème} siècle

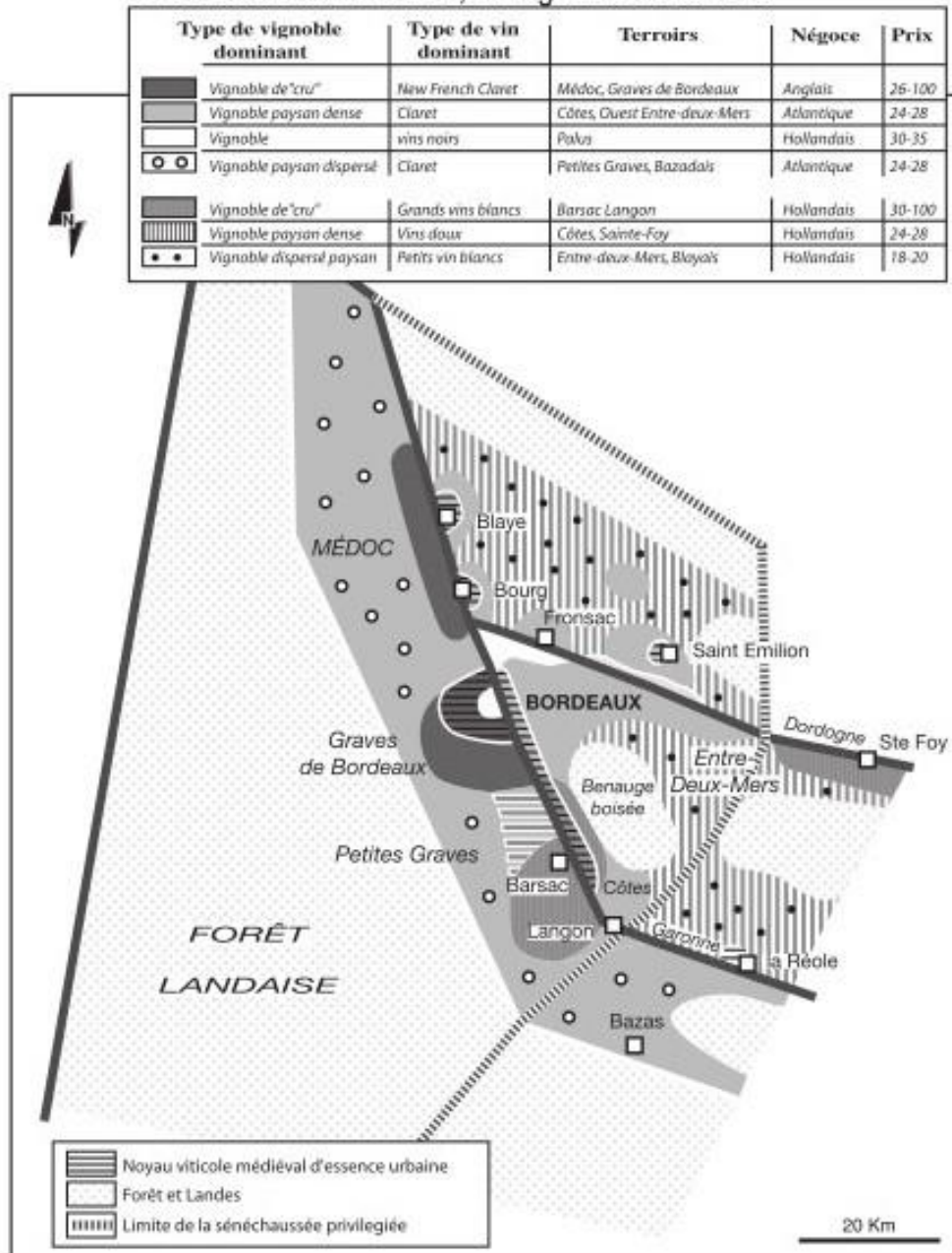


Sources: pour l'occupation du sol

Fabrice MOUTHON, *les blés du Bordelais*. - pour les exportations: M. Lachiver, *vins, vignes et vigneron*, op. cit.

Par rapport à la fin de la période médiévale, l'infrastructure géo-économique de la période moderne avait été profondément bouleversée à la fois par l'élargissement du marché des vins, de l'Angleterre à l'ensemble de l'Atlantique nord, et par la politique protectionnisme de Colbert qui, paradoxalement, introduisit de nouveaux concurrents et de nouveaux clients¹⁷. Au bout de la chaîne, les consommateurs étaient aussi un moteur d'incitation au changement avec l'émergence de goûts nouveaux, mais aussi et surtout avec l'apparition de nouveaux marchés, suite à l'essor de la consommation urbaine de vin et à l'élargissement des horizons commerciaux. Leur rôle était alors entièrement médiatisé par le Négocier, les contacts directs entre producteurs et consommateurs étant rares et la presse spécialisée inexistante.

Le Bordelais au 18^e siècle, un vignoble de terroirs



¹⁷ Jean Dumas, *Bordeaux, ville paradoxale*, Talence, MSHAquitaine, 2000, p.50-58

Un système bordeaux qui perdure au 19^{ème} siècle...

La 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle fut avant tout celle de la reconstruction d'une économie traumatisée par les périodes révolutionnaire et impériale. La seconde, avec le retour du libéralisme mais aussi la conquête du marché national grâce au chemin de fer, fût d'abord celle de la prospérité et de l'essor du vignoble où s'affirmation de plus en plus une viticulture duale. Aux grands domaines hérités de l'ancienne aristocratie parlementaire en Médoc, Graves du nord et Sauternais, se juxtaposaient une viticulture paysanne déjà fortement spécialisée en Libournais, Blayais-Bourgeais et sur les coteaux de rive droite de la Garonne. Ils alimentaient le marché en vins plus courants, mais parfois aussi de qualité, déjà repérés dans les mercuriales et surtout dans les éditions du Féret à partir de 1868. Le pilier du système restait le classement qui encadrait les négociations entre producteurs et négociants. Il fut officialisé par le classement de 1855 toujours en vigueur¹⁸.

Les mécanismes de régulation mis en place lors de la période précédente continuaient de fonctionner au cours du 19^{ème} siècle, mais avec des rapports exacerbés sans doute par la montée en puissance d'un négoce, libéré des contraintes des *Privilèges de Bordeaux*. La propriété était de plus en plus soucieuse de garantir l'origine des vins commercialisés sous son nom, du moins pour les châteaux les plus en vue. Mais la maîtrise du marché assurait au négoce, une prépondérance que des démarches individuelles de producteurs isolés ne pouvaient fortement et durablement remettre en cause.

La prospérité fut de courte durée et, plus que l'oïdium rapidement maîtrisé, le phylloxéra se traduisit à partir de 1870 par une nouvelle période de difficultés. Une profonde restructuration viticole suivit provoquant un agrandissement des exploitations. Plus encore de nouvelles pratiques culturelles entraînèrent une augmentation de la production. Celle-ci déclencha à son tour une grave crise de surproduction liée à la réorganisation du vignoble au développement de la concurrence, mais aussi exacerbée par les fraudes¹⁹.

Cette crise ne fut pas seulement bordelaise et ses conséquences sociales furent telles qu'elles imposèrent l'intervention déterminante de la puissance publique. Celle-ci transforma de façon profonde l'environnement du système « bordeaux » et la gouvernance du vignoble. Ce furent les lois viticoles du début du 20^{ème} siècle. Elles devaient être suivies de bien d'autres. L'ensemble aboutit à la constitution d'une véritable politique publique et à la mise en place d'une réglementation plus stricte de la production comme de la commercialisation avec l'instauration des AOC. Celle-ci marquait l'institutionnalisation du système « bordeaux ».

Ainsi la rente est le résultat de la gestion du conflit production/négoce qui a évolué au fil des siècles, chaque modification correspondant à une mutation du système local en liaison avec les changements de son environnement. Au-delà des permanences, les changements de stratégie imposés par ces mutations permettent de distinguer trois grandes phases dans la permanence du vignoble de Bordeaux : celle de la mise en place du système, puis, après résilience, celle de la période moderne, antérieure au système des AOC et enfin la dernière correspondant à la gestion de l'A.O.C. Bordeaux.

2 - Le système « bordeaux »

L'institutionnalisation du système « bordeaux » (doc2) s'opéra en deux temps et donna lieu à l'émergence d'une multitude d'organisations. Les premières années du 20^{ème} siècle furent celles de la délimitation de l'appellation générique *bordeaux*. Après la Première Guerre mondiale, la phase des délimitations judiciaires correspondit à celle des appellations régionales ou communales.

¹⁸ Dewey Markham, Histoire d'un classement des vins de Bordeaux, Bordeaux, Féret, 1997, p.97-103

¹⁹ Philippe Roudié, 1988, idem, p.199 et ss.

Le fonctionnement du système

Dans un contexte d'action largement renouvelé, les acteurs restèrent les mêmes, l'opposition propriété – commerce demeurant l'un des moteurs du système d'action²⁰.

Pour le monde des négociants, qui mettaient en avant la notion de marque, correspondant à un type de vin bien identifiable par le consommateur, le bordeaux, ou les vins de Bordeaux, n'étaient que des vins d'opérations, toutes opérations que le propriétaire était dans l'impossibilité de faire, n'ayant pas à sa disposition la gamme des vins nécessaires. Se sentant obligé de satisfaire sa clientèle et pour cela de réaliser les coupages qui leur permettaient d'améliorer les vins, les négociants luttèrent avec d'autant plus de force qu'ils craignaient que cette erreur entraîna la propriété à sa ruine, après avoir obligé une grosse partie du commerce de Bordeaux, soit à succomber, soit à émigrer.

Pour la propriété, l'expression vins de Bordeaux désignait tous les vins sans distinction produits par le département de la Gironde. L'unanimité de la propriété fut largement à l'origine de la naissance de l'appellation bordeaux mais rien n'aurait pu se faire sans la puissance publique qui dans ce conflit aux répercussions sociales importantes²¹, ne pouvait rester indifférente.

L'intervention de l'État

En l'absence d'organisation du marché, tous les vignobles furent touchés au début du 20^{ème} siècle, ce qui se traduisit par de puissantes mobilisations sociales dans le cadre d'une vive confrontation entre le monde de la production agricole, celui des viticulteurs et le monde de la production industrielle, celui des négociants dans les chais desquels étaient élaborés les assemblages livrés aux consommateurs.

Culture intensive et donc peuplante, la viticulture était de surcroît, à la suite du phylloxéra, très fortement concentrée dans certaines régions, ce qui lui donnait un poids économique local considérable et par là même une audience politique de premier ordre²². L'analyse des délibérations du Conseil Général de l'époque montre un souci constant pour la viticulture²³.

Avec l'entrée en scène du législateur, la politique viticole devenait ainsi une véritable politique publique²⁴. Le médiateur en était alors l'État, cette première phase correspondant encore au règne du critère de la puissance publique soumise aux pouvoirs politique et juridique.

Mais pour se défendre contre les aléas de l'environnement dans ces temps difficiles, outre le recours aux politiques, les viticulteurs se syndiquèrent.

La mise en place d'une organisation professionnelle

Les débuts de l'organisation professionnelle en Gironde remontent à la création des comices agricoles qui avaient proliféré depuis le milieu du 19^{ème} siècle, mais « leur action ne débouchait sur aucune initiative directe ou proposition d'amélioration de la situation économique »²⁵. La publication de la loi du 21 mars 1884 fut déterminante et la formation des syndicats antiphyllloxériques furent les manifestations les plus tangibles de ce début

²⁰ Jan Salavert, *Le commerce des vins de Bordeaux*, Thèse pour le doctorat en sciences politiques et économiques, Bordeaux, 1912

²¹ René Pijassou, 1980, idem, p.776

²² Jean-Claude Hinnewinkel, idem, p.86

²³ Jean-Raymond Guyon, *Au service du vin de Bordeaux, un demi-siècle de défense et d'organisation de la vitiviniculture girondine*, Bordeaux, Imprimerie Delmas, 1956, p.89-161

²⁴ Pierre Muller, *Les politiques publiques*, Paris, P.U.F., 1990, coll. Que sais-je ?, p.24

²⁵ Philippe Roudié, 1988, idem, p.219

d'organisation²⁶. Toutefois à la fin du 19^{ème} siècle et au début du suivant, les préoccupations de gestion du vignoble sont bien peu présentes dans les délibérations des conseils d'administration encore disponibles.

Dès le début du siècle la fondation de l'Union Girondine des Syndicats agricoles marqua une inflexion notable. Créée en 1906, l'Union se prononça en effet clairement pour appliquer le nom de Bordeaux « à des vins d'une origine déterminée et non à ceux d'une certaine qualité ²⁷ ». Cette prise de position provoqua la colère du négoce qui boycotta les vins du président de l'Union, laquelle répondit en organisant, avec l'appui du Conseil Général, la première « Foire aux vins de Bordeaux » en novembre 1909. Son succès encouragea les membres de l'Union qui créèrent le Syndicat girondin de défense contre la fraude, à l'origine de nombreux procès contre les maisons de commerce et l'un des acteurs du décret du 18 décembre 1911 délimitant la région Bordeaux.

Avec la naissance des premiers syndicats locaux de producteurs et celle de l'Union Girondine, le système d'action bordelais change de nature : le négoce ne trouve plus en face de lui des producteurs isolés mais une représentation organisée du vignoble, soutenue par les politiques et mieux à même de modifier les règles du jeu en sa faveur.

La délimitation bordelaise apparaît donc comme la grande victoire de la propriété soutenue par les forces politiques locales. Au-delà des stratégies de contournement de la loi et de leur interprétation laxiste - les vins d'A.O. passent de 6% du total au début des années 20 à 20% au début des années 30 -, l'examen de cette construction législative de la politique viticole des vins de qualité apparaît essentiellement comme une défense de la rente territoriale par la production contre le négoce. « C'est le poids des souhaits locaux qui fit la décision »²⁸ et les limites furent, comme presque partout en France, calquées sur les frontières administratives.

La dynamique du système actuel

La reconstitution géo-historique que nous venons de conduire souligne le rôle essentiel de l'organisation locale de la société dans de l'élaboration et la maintien du système dynamique qu'est le vignoble bordelais. Alors que la protection de la rente reposait sur celle de l'origine, génératrice des terroirs, le maintien dans la durée de cette rente met en avant le poids de la gestion territoriale et de l'organisation du contrôle de la qualité des vins. Cette lecture souligne l'importance de l'encadrement d'une économie lié à l'âpreté des crises, à la puissance des intérêts sociaux, aux caractéristiques des organisations sociales, à la permanence et à l'ancienneté de représentations valorisant la qualité, la spécificité par contraste avec un produit agricole banal.

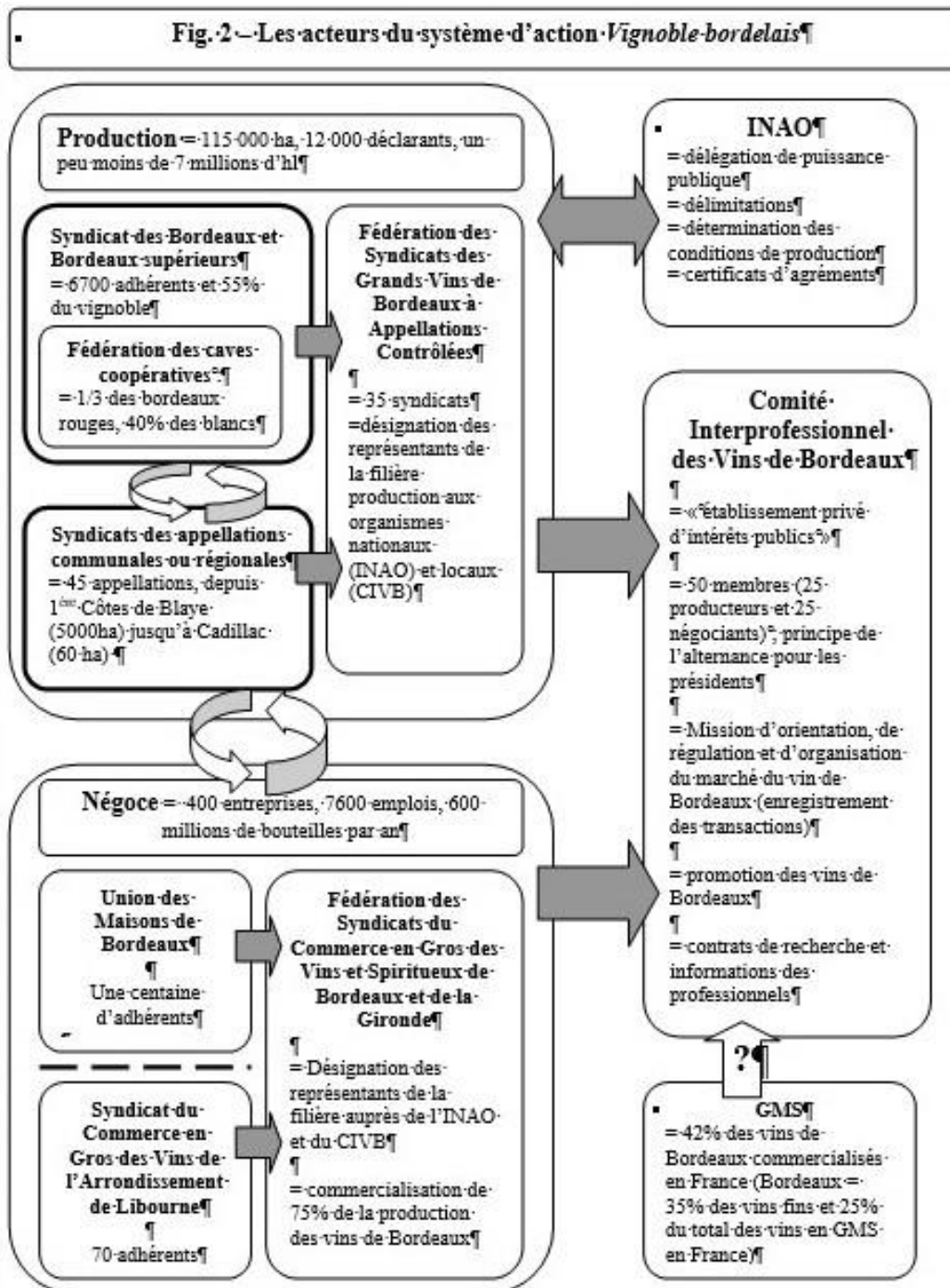
Ce constat met ainsi en lumière un certain nombre de traits caractéristiques des terroirs viticoles au premier rang desquels sa non reproductibilité. Le terroir est unique car il est système, système d'action concret permettant les relations entre les deux acteurs essentiels de la filière que sont la production et le négoce, système spatial aussi car dans un terroir « *c'est la synergie des conditions naturelles qui crée une typicité organoleptique, la synergie des exploitations crée la puissance du vignoble, la synergie des valeurs socioculturelles qui crée*

²⁶ Christiane Bergé-Andrieu, *Le syndicalisme viticole en Gironde*, TER, UER de Géographie, Université de Bordeaux III, 1976, 104 p. + annexes

²⁷ Jean-Jacques Guyon, *idem*, p.24

²⁸ Philippe Roudié, 1988, *idem*, p.239

la notoriété d'une appellation »²⁹. Il est donc possible de conclure sur le fonctionnement actuel en notant que l'AOC, et donc le terroir est un système géographique, « une individualité géographique [qui] ne résulte pas de simples considérations de géologie et de climat. Ce n'est pas une chose donnée d'avance par la nature... C'est l'homme qui, en la pliant à son usage, met en lumière son individualité... C'est alors qu'une contrée se précise et se différencie et qu'elle devient à la longue comme une médaille frappée à l'effigie d'un peuple »³⁰. Paul Vidal de la Blache parlait alors de la France, mais le propos est parfaitement adapté à tout territoire et donc au terroir vitivinicole.



²⁹ Jacques Maby, Campagnes de recherches, Avignon, Habilitation à diriger des recherches, 2002. p.154

³⁰ Paul Vidal de la Blache, *Tableau de la Géographie de la France*, in Histoire de France, Paris, 1903-1922

La permanence d'un vignoble repose donc avant tout sur le contrôle territorial par la maîtrise des échanges et un encadrement réglementaire. Le développement durable d'un vignoble impose dès lors la prise en compte, non pas de la seule flèche du temps et du temps long mais celle des multiples temporalités dans lesquelles fonctionnent tout système et donc tout vignoble.

Les multiples temporalités du vignoble

La temporalité la plus mobilisée est incontestablement celle de la longue durée car elle est, pour les acteurs, celle de la construction de la renommée, celle de la permanence des mécanismes généraux qui implique une certaine permanence des réalités humaines, physiologiques, psychologiques, sociales, celles qui conditionnent le système.

Ce temps long de l'histoire de Braudel se caractérise par la permanence du conflit production / négoce, considéré comme l'un des éléments fondateurs du système « vignoble ». Ce temps long est souvent mis en valeur de la flèche du temps, avec usage d'une seule temporalité. En lissant l'histoire on propose une image simplifiée qui a une valeur rétrospective pour décrire l'évolution d'un certain nombre d'espaces viticoles et à laquelle, moyennant certaines précautions, il est possible d'accorder une certaine valeur prospective.

Mais si l'on cherche à pousser plus loin l'interprétation du modèle, à suggérer des hypothèses sur les facteurs de l'évolution qu'il décrit, nécessité est alors de faire intervenir une série d'interactions faisant système et formant des boucles de rétroaction mettant en cause deux autres niveaux de temporalités :

- celui des boucles formant l'ossature des systèmes et impliquant un étalement diachronique où, par commodité, on doit faire abstraction de la durée.
- celui de la succession des états du système qui cette fois implique une prise en compte de la durée avec repérage essentiel des facteurs qui ont entraîné le passage d'un état du système à un autre

Le premier niveau correspond aux temporalités des temps courts, au temps interne aux états du système. C'est celui du fonctionnement du système, le temps des récoltes, des contrats avec le négociant, des mandats de président de syndicats... C'est celui des boucles formant l'ossature des systèmes. C'est aussi celui des crises d'adaptation et de la résilience du système. Il est lui aussi, par nécessité toujours pris en compte dans l'analyse comme dans l'action. La temporalité qui le caractérise explique la durabilité des structures spatiales, la persistance des formes avec un jeu de règles identifiables, de rapports constants, hors des périodes de résilience

Il n'est pas de même pour le temps de la succession des systèmes.

Ce temps intermédiaire entre temps longs et temps courts est un "inter-états". C'est celui de la succession des systèmes, celui de la systémogénèse où se défont et se fondent les systèmes. IL se situe dans une autre temporalité qui met en cause des logiques nouvelles avec la conjonction de facteurs où l'aléa est important.

L'important est alors de comprendre quels sont les facteurs qui ont entraîné le passage d'un état du système à un autre et dans ce niveau intermédiaire, il faut prendre en compte l'hétérogénéité des temporalités avec :

- des phases de fonctionnement, assez longues relativement à la période considérée, interprétables en termes de logiques rationnelles (boucles d'interaction qui impliquent une relation causale)
- des phases de systémogénèse, généralement courtes avec combinaisons ou recombinaison originales et reposant sur des événements et des avènements, relevant de l'aléatoire, que cet aléatoire soit à mettre au compte d'une ignorance provisoire (rationalité limitée) ou dans la nature des choses.

Pour reprendre l'exemple bordelais, cette analyse nous a conduit à identifier trois grandes phases dans sa trajectoire :

- La période médiévale, celle de l'avantage initial où le vignoble de Bordeaux était le plus méridional du royaume d'Angleterre puis de l'Europe chrétienne. Logique géopolitique et situation climatique caractérise un vignoble anglais, celui du claret, des privilèges de Bordeaux et du négoce anglais (cartel)
- La période classique (17-18ème), celle de l'accessibilité à un marché déjà mondialisé et où la compétition s'amplifia. C'est aussi celle du premier port français avec sa puissance économique et financière. La logique économique l'emporte dans ce vignoble « moderne » avec la mise en place des « terroirs », avec les « new french claret » du Médoc et des Graves, les vins nouveaux liquoreux du Sauternais et des coteaux du Bordelais, avec pour couronnement le classement de 1855.
- La période actuelle (finissante ?), celle de l'organisation des AOC reposant sur une logique sociale avec le poids des organisations de producteurs. La richesse de l'ensemble du vignoble repose sur la force et l'image du système AOC.

Cette relecture de l'histoire conduit alors à une interrogation fondamentale sur la crise actuelle : est-elle simple adaptation, simple remise en cause des excès qu'une « hygiène territoriale » permettra d'éliminer tout en permettant la maintien de la logique sociale ? Est-elle au contraire crise du système avec rupture, émergence de nouvelles logiques ou retour d'anciennes comme la logique économique et financière ?

Ces deux logiques doivent en tout état de cause servir de points de départ aux scénarios qui peuvent sous-tendre les projets de développement durable du vignoble. Elles imposent de prendre alors en considération les multiples temporalités et donc des analyses géo historiques.

Conclusion –Nécessité d'une géohistoire

L'histoire des vignobles ne fut souvent que la reconstitution linéaire de « la longue suite d'ambitions d'entreprises et de succès à laquelle nous devons d'avoir hérité d'un vignoble sans égal »³¹. Elle fut longtemps la seule quête dans l'histoire des éléments favorables pour la politique de communication. Elle était le fruit d'un fonctionnement « paresseux »³² par rapport à l'histoire, simplement recherche des explications historiques pour échapper au déterminisme physique, ne projetant pas une logique spatiale dans le passé.

L'une des études pertinentes sur les vignobles, celle de René Pijassou sur le Médoc est certes déjà une très belle reconstitution d'un passé viticole lointain jusqu'à l'époque la plus contemporaine, non pas pour une explication du présent par le passé, mais pour comprendre le processus évolutif qui éclaire le présent, pour justifier les notoriétés par la géographie historique³³. Mais elle ne prend en compte que la flèche du temps pour valoriser le site et ses rapports avec les autres espaces.

Or l'analyse d'un vignoble comme celle de tout objet géographique impose des multiples temporalités dans leurs rapports à l'espace. Pour comprendre la manière dont fonctionne les sociétés contemporaines il nous faut « chercher la manière dont les temps historiques inscrits dans l'espace s'affrontent, se bousculent, s'excluent ou fusionnent pour donner naissance aux territoires d'aujourd'hui. »³⁴. Il nous faut construire des modèles dynamiques pour montrer comment on est arrivé là en reconstituant des modèles statiques comparés avec prise en compte de trois types de temporalités :

³¹ Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France*, Paris Flammarion, 1977 (réédition de l'édition de 1959)

³² François Durand Dastes, *L'espace, le passé, les mémoires*, Café géographique, 8 mai 1999 au Flowers à Paris, compte rendu in http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=458

³³ René Pijassou, *Grands vins et géographie historique*, Géographie historique, Hérodote, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 1994, n° 74/75

³⁴ Di Méo, *Géo. Sociale et territoires*, Nathan-Université, 1998, p. 53-54

- Permanence sur la longue durée (temps long)
- Succession des différentes organisations dans le temps (temps intermédiaire)
- Stabilité (relative) de chaque état organisationnel (temps court)

Le seul essai d'une telle reconstitution a été consacré au vignoble languedocien³⁵. Il a bien souligné comment, au delà des crises, les facteurs de résistance aux volontés de réduction du vignoble par les pouvoirs publics ont assuré la pérennité des éléments constitutifs du système jusqu'à la crise actuelle³⁶.

Dans cette démarche le temps perd son seul statut de contrainte pour devenir un principe explicatif de l'espace géographique. Le vignoble comme tout objet géographique est doté d'une certaine permanence, d'une certaine stabilité ; chaque phase du temps y est organisation de l'espace influencée par des contraintes inscrites dans l'espace, certes physiques mais aussi et surtout résultantes des actions des générations antérieures. L'ensemble constitue la trajectoire du vignoble.

Or la gestion d'un vignoble, dans toute sa complexité et non par la seule entrée économique, se doit d'être prospective, tout espace vivant, le terroir viticole comme les autres, devant être un espace de projet. Il ne peut perdurer dans le temps long en se repliant sur la tradition mais en poursuivant une trajectoire où la tradition est une composante prégnante composant sans cesse avec l'innovation technique comme organisationnelle. La bonne connaissance des trajectoires s'impose et avec elle le recourt à la géohistoire.

Jean-Claude Hinnewinkel

Professeur de Géographie

UMR ADES – CERVIN (Centre d'études et de recherches sur la vigne et le vin de Bordeaux3)

Résumé

La recherche historique sur les vignobles est souvent une recherche « paresseuse » qui n'est souvent que la recherche des explications historiques pour échapper au déterminisme physique, sans projection d'une logique spatiale dans le passé. Or la gestion d'un vignoble, dans toute sa complexité et non par la seule entrée économique, se doit d'être prospective, tout espace vivant, le terroir viticole comme les autres, devant être un espace de projet. L'objet de cet article est donc, à travers l'exemple du vignoble bordelais, de montrer comment l'approche par la géohistoire permet de mieux connaître la trajectoire du système complexe vitivinicole en en appréhendant les multiples temporalités.

Mots clés : Géohistoire, système, temporalités, vignoble, prospective.

Bibliographie sommaire :

Franck Auriac, *Système économique et espace*. Paris, Economica, 1983

Guy Di Méo, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan-Université, 1998

Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France*, Paris Flammarion, 1977 (réédition de l'édition de 1959)

Dupont (Groupe), *Histoire, temps et espace*, Avignon, Géopoint, 1990

Christian Grataloup, *Lieux d'histoire, essai de géohistoire systématique*, Montpellier, Reclus, 1996

Jean-Claude Hinnewinkel, *Les terroirs viticoles, Origines et Devenirs*, Bordeaux, Féret, 2004

René Pijassou, *Un grand vignoble de qualité, le Médoc*, Paris, Taillandier, 1980

³⁵ Franck Auriac, *Système économique et espace*. Paris, Economica, 1983, 215 p. (coll. Géographia)

³⁶ *Réflexions sur la développement récent de l'analyse de système dans la géographie française*, 1981, Brouillons Dupont, n°7 (en coll. avec F. Auriac)]

Alain Reynaud, *Une Géohistoire, La Chine des Printemps et des Automnes*, Montpellier, Reclus, 1992
Philippe Roudié, *Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980)*, Bordeaux, Ed. CNRS, 1988